

Note

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Objet :

Point sur la situation forestière de la zone impactée par les événements climatiques du 20 juin 2022 et les incendies dans la forêt de la Double.

Ce sont 20160 ha qui ont été touchés sur le département (source DRAAF) dont 11.660 ha de feuillus et 8500 de résineux soit l'équivalent de 20% du massif de résineux du département.

Nous ne sommes pas en mesure d'estimer finement les taux de dégâts par parcelle.

Propriétaires et exploitants ont su se mobiliser malgré une période difficile (congelés des entreprises donc besoins en bois moindre, mesures de limitation d'accès au massif compte tenu du risque incendie).

1) Les moyens déployés pour l'exploitation.

Nous avons pu disposer sur le terrain de :

16 entités d'exploitation forestière sur la zone (avec leurs équipes et leurs prestataires) originaires de Dordogne, Charente, Charente-Maritime, Haute-Vienne, Corrèze, Gironde, et Landes ce qui correspond à 30 machines d'exploitation forestière (abatteuses) sur le terrain. Des outils spécifiques (cisaille, feller-buncher, déchiqueteuse) sont arrivés ultérieurement pour récolter les bois destinés à l'énergie.

Le volume de bois achetés à ce jour est de 300.000m³ correspondant à 3715ha

Le tableau ci-dessous indique les volumes de résineux récoltés par qualité au 15 novembre

	Volume de bois exploité (m ³)	% de la récolte annuelle
Bois d'œuvre	90 050	60
Bois d'industrie	91 300	104
Bois énergie/chauffage	7 000	n.s
Bois d'industrie	1 700	n.s

L'exploitation a été particulièrement soutenue par la mobilisation des entreprises. Certaines ont dû retirer des moyens du département dès que l'exploitation a été rendue possible sur les zones incendiées de Gironde. Toutefois d'autres matériels arrivant de zones plus septentrionales ont pu être déployés sur la Double, compensant pour partie ces départs.

A cette heure, on peut estimer que 63% du bois d'œuvre de résineux **acheté** est exploité. Les bois d'œuvre feuillus commencent à l'être.

Compte tenu de divers facteurs (morcellement de la propriété, propriétaires ne voulant rien faire, dégâts diffus, nous estimons que les deux tiers des bois seront exploités. Le reste sera broyé ou restera en l'état (une approche plus fine pourra être faite au printemps quand les modalités pratiques de reconstitution seront connues et la prospection des propriétaires perpétuée).

La poursuite de l'exploitation devrait baisser prochainement compte tenu des conditions climatiques à venir, et reprendre plus ou moins rapidement au printemps.

Si l'afflux de bois issus des incendies de Gironde est une réalité, il n'altère pas la demande en général. De même, pour une qualité donnée, nous n'observons pas de baisse de prix significative.

D'un point de vue sanitaire, la **présence de «bleu»** est signalée. Ce constat s'il va baisser en intensité, pourrait reprendre dès les premières chaleurs de printemps.

La présence de **scolytes**, a pu être constatée. Un point de vigilance devra être fait notamment au printemps. (Lors de la tempête de 2008 en Gironde, les scolytes avaient détruit 40.000ha de plus à rajouter aux 2.000.000 d'ha impactés par le vent.

A l'exploitation des bois de « tempête », il convient de rajouter environ 400ha de bois touchés par les incendies du secteur La Roche Chalais-Montpon qui peuvent avoir été traités de façon simultanée.

2) La reconstitution du massif.

Elle n'est pas envisageable pour la saison 2022-2023, compte tenu du risque sanitaire prégnant (Hylobe) et sur les incertitudes relatives aux aides envisageables à la reconstitution du massif.

Un certain nombre de boisements atteints par champignon *Diplodia sapinea*, (boisement de plus de 5 ans en général) seront éligibles au plan de relance. Toutefois la prise en compte ne pourra se faire que si les dossiers sont déposés de façon dématérialisée avant fin 2022.

Coopérative et gestionnaire forestier estiment pouvoir déposer 1500 à 1600 ha de dossiers avant la fin de l'année. Nous insistons pour que l'instruction des dossiers soient faite par vos services dans les meilleurs délais.

Des incertitudes subsistent pour les boisements plus jeunes (non atteints par *Diplodia*) ou pour les parcelles dont des dossiers seraient déposés tardivement.

3 dispositifs nous semblent envisageables. France 2030, annonces du président de la République le 21 octobre, crédits « carbone ».

Les modalités pratiques du premier dispositif sont encore très floues.

Les annonces de M. Emmanuel Macron visant à reboiser un milliard d'arbres d'ici 10 ans n'ont pas fait l'objet d'instructions particulières, mais des pistes sont à l'étude.

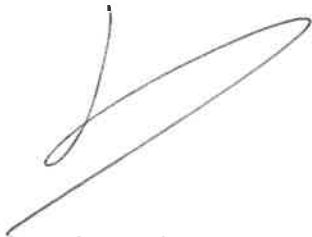
Sur certaines zones incendiées, il n'y aurait que des avantages à pouvoir être rattachés aux dispositions qui seront mises en place sur les incendies de Gironde.

Parallèlement à ces actions de reboisement, il sera nécessaire de prévoir des actions visant au recensement de la dégradation des infrastructures ainsi que de réparation de la voirie communale et de la voirie de DFCI.

Des actions de regroupement parcellaires pourront aussi être envisagées au niveau des communes.

A Périgueux, le 30 novembre 2022.

Philippe Flamant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a shorter, more complex stroke.

Président du syndicat SPFS 24

Bernard Marès

A handwritten signature in black ink, featuring a long, horizontal, slightly wavy line with a small loop at the end.

Président du comité de section 24
de Fibois Nouvelle-Aquitaine